Trente-sixième Année. — N° 13 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MARDI 13 JANVIER 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 12 JANVIER 1891

UNE BUREAUCRATIE

Quelle parole le *Temps* vient-il d'écrire par la plume de M. Paul Deschanel !

Voici ce que je relève dans son numéro d'hier :

« La population de la France est donble de celle de l'Angleterre proprement dite ; or, au lieu de 300,0 0 citoyens qui administrent, nous en avons 36,000, un par commune, et qui succombe sons le faix. 14 à 18 conseillers municipaux en moyenne délibèrent quatre fois par an pendant quelques henres; 35 conseillers généraux en moyenne délibèrent deux fois par an pendant quelques jours; et les quatre à sept membres de la commission départementale délibèrent pendant quelques heures chaque moit. Et c'est tout ! Car, il ne faut pas parler, n'est-ce pas ? des conseillers d'arrondissement ! Et voilà, dans une grande République, tout l'organisme, du *self government* ! Et la population presque entière n'a d'autre occasion ni d'autre moyen de participer à ses affaires que de mettre tous les quatre ou tous les six ans un bulletin dans l'urne. »

Et l'on ajoute :

« Aussi la France *n'est-elle pas une démocratie : c'est une bureaucratie.* »

Entre les deux mots, aucune ressemblance et, pour tout dire, opposition absolue,

La démocratie, si je comprends bien avec tous ceux qui ont défini le mot et compris la chose, c'est le peuple en possesion de lui-même, se gouvernant lui-même, moins par ses mandataires, moins par le jeu régulier des autorités établies que par l'action harmonieuse et féconde de ses libertés.

La bureaucratie, si je comprends bien avec tous ceux qui ont défini le mot et compris la chose, c'est la main-mise d'une organisation non pas gouvernementale, mais administrative sur le peuple tout entier, saisissant tous les ressorts de la vie publique et même de la vie privée des citoyens et les pliant à tous ses caprices, à toutes ses fantaisies.

La démocratie, c'est le peuple libre et prospère.

La bureaucratie, c'est le peuple asservi et exploité.

On peut donc, à bon droit, s'étonner que, depuis, non pas quinze ans que les opportunistes sont au pouvoir, mais vingt ans que nous sommes en République, personne, absolument personne, n'ait songé à s'occuper de faire que la France devint une démocratie. Tout au contraire, je vois que, depuis ces vingt ans-là, l'on n'a cessé de s'appliquer à perfectionner les rouages de la bureaucratie.

Ainsi la présente République a pris le legs que lui avait laissé le second empire, de même que celui-ci avait accepté le même héritage venu de la constitution césarienne, après avoir été accepté par la Restauration et la monarchie de juillet.

Peut-être objectera-t-on que la République voulait être, avant tout, une centralisation et que l'instrument nécessaire de la centralisation, c'est la bureaucratie. Même en ce cas, l'étonnement n'est pas moindre. Car, à la réflexion, on ne conçoit guère qu'une République, gouvernement de tous, puisse être une centralisation. Que ce soit ou non la doctrine des jacobins, il n'importe ! S'il est, en effet, démontré que les jacobins sont partisans de la centralisation, même à outrance, il est par là même démontré qu'en théorie aussi bien qu'en pratique, les jacobins sont — tout autant et plus qu'un monarque absolu — les ennemis des libertés publiques.

Cette démonstration, les premiers jacobins l'ont apportée ; les seconds jacobins, les nôtres, ne l'ont en aucune façon repoussée. M. Paul Deschanel prononçant cette grave parole que je transcris de nouveau : « La France n'est pas une démocratie », ajoute :

« Là où nous avons dix fonctionnaires, les Anglais en ont un ; les Allemands, les Autrichiens, les Belges, les Hollandais, les Italiens quatre. Les services publics coûtent par habitant : en Suisse, 6 fr. 06 ; aux Etats-Unis 8 fr. 08; en Angleterre 10 fr. 33; en Hollande, 11 fr. 61; en Autriche 14 fr. 03; en Belgique, 15 fr. 05; en Prusse, 15 fr. 07; en Italie, 19 fr. 75; en France, 24 fr. 07.

Le tableau est parfaitement instructif. Sans prendre le chiffre de la Suisse ou celui des Etats-Unis, si nous savions nous contenter seulement du chiffre de l'Angleterre, ce serait tout de suite une somme de plus de 500 millions qui, au lieu de tomber dans les caisses de l'Etat pour sustenter des fonctionnaires inutiles, resteraient dans la bourse des contribuables. Quelle aubaine ! quel instrument de travail, de richesse, de prospérité ?

Mais s'en préoccupe-t-on ? Qui donc, au milieu de cette majorité parlementaire d'où s'échappent à chaque instant des cris d'enthousiasme républicain, qui songe à guérir « la plaie » de la bureaucratie ?

On dit bien — et je l'ai remarqué voilà quelques mois — que les propositions diverses de décentralisation, soulignées à la tribune par M. Paul Deschanel lui-même, ont trouvé de l'écho à la Chambre. Et, c'est vrai ! la Chambre n'a pas voulu — inconsciemment peut-être — enterrer sans phrases ces projets-là. Elle les a renvoyés à l'examen d'une commission spéciale. Ce sera quelque chose si la commission fait quelque chose.

Or, je ne vois pas qu'on soit encore bien disposé à agir vigoureusement et sérieusement. On parle de « substituer peu à peu à l'action des fonctionnaires celles des citoyens ».

Et c'est là précisément ce qui me fait peur pour l'issue de cette réforme qui doit faire de la France vraiment une démocratie au lieu de la laisser toujours en proie à la bureaucratie.

Comment des hommes intelligents et clairvoyants peuvent-ils un instant supposer que la bureaucratie menacée ne se défendra pas, ne s'opposera pas, par tous les moyens en son pouvoir, à cette lente substitution qui remplacera les fonctionnaires par des citoyens ?

Je ne crois pas à cette lente substitution pour une autre raison très péremptoire. Comment les députés, aussi bien à droite qu'à gauche, caseraient-ils leurs fils, leurs frères, leurs cousins, leurs amis, leurs connaissances électorales et autres ? Diminuer seulement petit à petit le nombre des places c'est ôter à celui-ci ou à celui-là la possibilité de récompenser ou d'être récompensé. Donc, pas de substitution lente.

Des réformes de ce genre ne s'exécutent pas par tranches. On les fait en bloc, dans une loi organique complète ; ou bien, on ne les fait pas. Sans doute, pour parler comme M. Paul Deschanel, on risque « de se heurter à la résistance des mœurs : les Français simples spectateurs de leur gouvernement, — au dire d'un prince prussien, — depuis un siècle, sont habitués à laisser faire, et négligent même parfois les moyens d'action qu'on leur offre ».

Quoi donc ? serions-nous enfermés dans un cercle infranchissable ? A Dieu ne plaise que je le croie. Il se peut que, depuis un siècle, nous ayons pris trop l'habitude de nous en rapporter à la bureaucratie et de courber la tête sous son joug ; mais assurément, nous aurions vite repris nos anciens usages habillés à la moderne, ces usages qui faisaient dire à Mme de Stael : « C'est la liberté qui est ancienne et le despotisme qui est nouveau. »

Il s'agit de savoir si, oui ou non, nous voulons être un pays libre, une vraie République, une vraie démocratie.

Oui ! dès lors, finissons-en — quoi qu'il en puisse coûter — avec la bureaucratie.

Ou bien, la bureaucratie fera de la France ce qu'elle a fait de tous les peuples qui ont abdiqué entre ses mains; elle dévorera tout, la République et la France, et finira par tomber elle-même sous le pied de quelque barbare.

L'EMPRUNT

La journée de samedi a été un nouveau triomphe pour le crédit de la France.

L'emprunt de 869 millions a été couvert rien qu'à Paris, quatorze fois et demi, et si l'on ne connaît pas encore tout à fait exactement le résultat obtenu en province et à l'étranger, une note du ministère des finances communiquée samedi soir estime approximativement que dans l'ensemble l'emprunt aura été couvert un peu plus de seize fois et demi.

A Paris, le montant des versements effectués a atteint la somme de 2 milliards 340 millions dont l'intérêt, pour un seul jour, est représenté par 352,000 francs.

Le Crédit Foncier à lui seul a fourni une fois et demie le montant des versements immédiatement exigibles (140 millions), plus vingt millions pour ses titulaires du compte courant.

Le syndicat des agents de change, agissant pour ses clients de Paris, de la province et de l'étranger aurait, assure-t-on, versé 320 millions, c'est-à-dire aurait couvert trois fois l'emprunt à lui seul.

Parmi les autres maisons de crédit qui ont recueilli un nombre de souscriptions considérable, nous citerons le Crédit lyonnais, la Banque de Paris, la Société Générale, le Comptoir d'Escompte, la Banque d'Escompte, la maison Rothschild, la Compagnie du Nord, la maison Cahen d'Anvers et Heine, etc., etc.

La place de Londres a souscrit immédiatement 210 millions.

On voit par ces chiffres approximatifs avec quel entrain les souscripteurs sont venus apporter leur argent à la France.

Au lieu de 869 millions qu'elle demandait, on lui a offert *14 milliards et demi*. Et encore faut-il tenir compte de ce que la rigueur de la température a fait sans doute reculer nombre de petits souscripteurs, à qui la perspective de faire queue aux guichets avait dû médiocrement sourire, d'autant plus que l'emprunt serait archi-couvert avant même d'avoir été émis.

C'est un beau succès et dont tous les bons Français peuvent se réjouir, car il démontre qu'en dépit des fautes du gouvernement le crédit de la France reste intact et se maintient au premier rang.

* *

En 1886, le gouvernement demandait 504 millions; le taux d'émission était de 79 fr. 80. L'emprunt fut alors couvert vingt et une fois, ce qui représentait une souscription de 10 milliards.

En raison du versement de 15 francs par 3 francs de rente exigible à la répartition de l'emprunt actuel, le remboursement qui sera effectué à partir du lundi 12 janvier aux souscripteurs de 1,500 francs de rente et au-dessus, est fixée à 85 o/o du montant de leur versement.

Voici, d'ailleurs, l'avis paru dimanche matin, à ce sujet, au *Journal officiel*:

« Les porteurs de récépissés de souscriptions de 1,500 francs de rente et au-dessus sont informés qu'un acompte de quatre-vingt-cinq pour cent (85 p. 100) de leur versement de garantie, à titre de remboursement partiel et sauf liquidation ultérieure, est tenu à leur disposition.

» Le payement de cet acompte sera effectué :

» Pour les souscriptions faites à Paris, à la caisse centrale du Trésor public, rue de Rivoli ;

» Pour les souscriptions faites dans les départements et en Algérie, à la caisse du comptable qui a délivré le récépisse (trésorier-payeur général, trésorier-payeur, receveur particulier ou percepteur de la ville dans les chefs-lieux d'arrondissement où il n'y a pas de receveur des finances.)

» En ce qui concerne les sonscriptions garanties par un dépôt de titres appelés au remboursement en exécution de la loi du 26 décembre 1890, (obligations trentenaires ou bons de liquidation), le remboursement partiel ne s'effectuera dans les départements qu'après réception par le comptable de l'avis de vérification des titres déposés».

En 1886, les remboursements effectués comme aujourd'hui, dès le lendemain de l'émission, avaient atteint une proportion de 90 0/0.

Voici le calcul approximatif qui a déterminé la proportion de 85 0/0, arrêtée pour le montant des remboursements à effectuer.

Etant donnée une souscription à 1.500 francs de rente, cette souscription se trouve réduite dans la proportion de 16 fois 1/2, soit 91 fr. de rente en chiffres ronds.

A raison du versement de garantie, qui est de 5 francs par chaque franc de rente, le souscripteur à 1,500 francs de rente doit donc laisser au Trésor..... 455

Plus une somme égale pour le versement à la répartition, soit..... 455

Total..... 910

Ce souscripteur à 1,500 francs de rente ayant fait un versement de 7.500 fr., il lui est rendu 85 0/0 de cette somme, soit 6,375 fr.

Le Trésor garde la différence ou 1,125 francs, sauf liquidation ultérieure.

Ce calcul n'est qu'une indication qui pourrait être modifiée par l'application exacte de l'arrêté ministériel, en ce qui concerne l'attribution des fractions.

* *

On ne connaîtra que demain les résultats complets de l'emprunt ; ceux qui sont attendus des contrées avec lesquelles les communications sont difficiles ne sauraient, d'ailleurs, sensiblement modifier les renseignements que nous avons donnés hier.

Le nombre total des souscripteurs est évalué, sauf vérification, à 250,000 environ.

Nous avons fait connaître, hier, les versements opérés par les diverses maisons de banque et de crédit de Paris; complétons, aujourd'hui, ces renseignements, par quelques détails sur la répartition des souscriptions en province :

A Rouen, 1,850 souscripteurs ont pour 1,458,280 francs de rente;

A Nantes, [illegible] souscripteurs pour 37,235 fr. de rente;

Au Havre, 1,140 souscripteurs pour 1,965,484 fr. de rente;

A Neufchâtel, 189 souscripteurs pour 29,510 fr. de rente;

A Yvetot, 381 souscripteurs pour 20.027 francs de rente;

A Marseille, souscripteurs pour 3.400.000 fr. de rente ;

A Aix, souscripteurs pour 678.177 fr. de rente ;

A Lyon, 6,690 souscripteurs pour 2,537,749 fr. de rente.

A Brest, 462 sonscriptions ont été reçues pour un capital de 1,550,000 francs.

A Angers, les souscriptions se sont élevées à la somme de 131,261 fr. de rente, représentant un capital de 4 millions 49,401 fr. 55.

A Bordeaux, 3,192 souscripteurs pour 2,683,311 fr. de rente.

L'arrondissement de Bordeaux a souscrit pour 2,715,950 fr. de reuts, soit, à lui, seul un peu plus du quart de l'emprunt.

C'est aujourd'hui que commencera, ainsi que nous l'avons annoncé hier, le remboursement de 85 0/0 du montant de leur versement aux souscripteurs de 1,500 fr. do rente ot au-dessus.

Pour les souscriptions inférieures à 1,500 fr. de rentes, on calcule que ce n'est que dans dix jours, c'est-à-dire vers le 20 janvier, que pourra être publié l'arrêté de répartition, en même temps que la fixation des irréductibles.

LA MORT DU BARON HAUSSMANN

Le baron Haussmann est mort subitement dimanche quelques minutes avant minuit.

L'ancien préfet de la Seine a tenu une trop grande place, pendant toute la durée de l'Empire, pour que nous puissions, en quelques lignes rapides, retracer, en ce moment, sa brillante carrière.

Il nous suffira de dire que le « grand baron, » comme on aimait à l'appeler à l'étranger comme en France, a été pendant dix-sept années, de 1853 à 1870, le vice-empereur de Paris pour ainsi dire; il a rempli les fonctions de maire central, sous l'inspiration directe et immédiate de Napoléon III dont il était, pour la circonstance, le bras droit; et, dans un continuel accord avec l'Empereur, il a présidé et dirigé l'administration, l'agrandissement et la transformation de la capitale, la faisant désormais, sans conteste, la capitale du monde entier.

Homme d'Etat aux larges vues, aux conceptions nettes, il a constamment refusé les situations politiques qui lui semblaient incompatibles avec l'accomplissement de son œuvre, consacrant ainsi toute sa vie à l'achèvement des gigantesques travaux d'édilité qui feront sa gloire.

Le baron Hanssmann avait consacré ses dernières années à la rédaction de *Memoires* dont la fin devait paraître ce mois-ci, mémoires terminés sans ralâche comme si l'écrivain avait eu le pressentiment de cette disparition subite.

Cependant, le baron Haussmann portait fort allègrement ses quatre-vingt-deux années: sa grande taille n'avait pas plié sous les fatigues des hivers, et sa figure maigre et pâle, aux pommettes saillantes, au front élargi par l'âge, était, comme autrefois, droite et fière, s'animant avec une ardeur presque juvénille au souvenir de l'épopée disparue.

De nombreux chagrins étaient venus s'abattre sur lui, toujours plus triste et plus seul : c'était, l'an dernier, la mort de sa fille, Mme Dollfus; puis, le mois dernier, la mort de sa femme, née de La Harpe ; quant à la seule fille qui lui restât: Mme Persety, elle était retenue dans le Midi par une grave maladie et ne pouvait venir consoler, dans son appartement déserté, le vieillard si douloureusement atteint.

C'est ainsi qu'il portait en son âme endolorie le deuil de tous les êtres qu'il avait aimés et de tous les hommes qu'il avait servis.

Avant-hier, l'avait assisté aux obsèques solennelles du grand-duc de Leuchtenberg, la poitrine constellée de décorations; car il avait presque tous les ordres de l'Europe avec la grand'croix de la Légion d'honneur.

Hier soir, pour illusionner peut-être son cruel abandon, il avait réuni quelques amis à sa table, et s'était montré plus que jamais le causeur exquis dont la mémoire fidèle émerveillait par la précision et la netteté.

Vers onze heures, une légère indisposition s'empara de lui : son valet de chambre alla chercher son médecin, qui était absent, puis courut chez une amie de l'ancien préfet, Mme Bize, lui demandant, effrayé déjà, l'adresse d'un docteur quelconque. Quand ce dernier arriva dans la chambre du malade, le baron était en proie à une congestion subite, et tout remède était devenu inutile : dix minutes après tout était fini. Le baron était mort, brusquement étouffé, sans une plainte, sans un cri, sans qu'une seule parole ait dénoncé le mal.

Sa dernière conversation, sa dernière pensée peut-être, aura été pour le prince Victor Napoléon, qu'il affectionnait tout particulièrement, dont il vantait le travail et l'énergie, et pour lequel il faisait des rêves d'avenir à l'heure même où la mort entrait.

LES DROITS SUR LA LAINE

Dans un récent numéro, le *Soleil* a publié un excellent article dans lequel M. de Kerohant a résumé, de la façon la plus lucide et la plus convaincante, les arguments qui limitent en faveur du maintien de l'entrée en franchise des matières premières,

Nous nous plaisons à reproduire cet article en souhaitant qu'il fasse une salutaire impression sur ceux qui ont en mains actuellement les destinées de l'industrie lainière :

« On sait quelles sont nos opinions. Nous sommes résolument partisans de toutes les mesnres qui paraîtront de nature à protéger l'agriculture française. Mais nous estimons aussi qu'il ne faut pas ruiner nos industries, qui, au même titre que les diverses branches de notre agriculture, font partie du patrimoine national.

» On a parlé d'établir des droits à l'entrée des matières premières, à charge pour l'administration de les restituer, sous forme de drawback, à la sortie des objets fabriqués. Malheureusement le système du drawback et les autres procédés analogues sont impraticables, parce qu'ils ne répondent plus aux habitudes et aux besoins du commerce international. On sera donc obligé de maintenir la franchise à l'entrée des matières premières, notamment sur les laines, les soies grèges et les cuirs.

» Mettre des droits sur ces matières premières ce serait changer du tout au tout le régime économique sous lequel nos industries nationales se sont développées. Et l'on peut se demander si ce changement de régime serait véritablement utile aux intérêts de l'agriculture française, qu'on désire très légitimement défendre contre la concurrence étrangère. Pour la laine et la soie, qui viennent en première ligne parmi les matières premières qui alimentent l'industrie nationale, les taxes ne rempliraient pas le but que l'on se propose, c'est-à-dire la hausse des prix des soies et laines françaises.

» En effet le prix des laines de France est fixé, non pas d'après la valeur des laines d'Australie et de la Plata au moment de la tonte française, mais suivant la mode qui se porte plus ou moins vers les étoffes pour la fabrication desquelles la laine de France est nécessaire. On a vu au même moment le peigne de France vendu à plus bas prix que celui de Buenos-Ayres, et inversement le peigne de Buenos-Ayres vendu meilleur marché que celui de France. On ne fera donc pas hausser le prix de la laine indigène en taxant la laine d'Australie ou de la Plata parce que ces laines ne sont pas de même type que les nôtres et parce qu'elles ne correspondent pas aux mêmes besoins.

» Il ne faut pas oublier que l'industrie française consomme annuellement 220 millions de kilogrammes de laine en suint, représentant 99 millions de laine lavée à fond. [illegible] 51 millions de kilogrammes de laine en suint, représentant 16 millions de kilogrammes de laine lavée à fond. C'est à peine le cinquième de ce qui est nécessaire à l'alimentation de nos fabriques.

» On se plaint de la diminution du nombre des moutons de race française. En effet la France, qui, en 1867 comptait 30 millions de moutons, n'en possède plus maintenant que 20 millions Mais ce phénomène de la diminution progressive des troupeaux de moutons se remarque dans toutes les contrées de l'Europe occidentale et centrale. En effet le régime agricole de l'Europe moderne est un régime de morcellement des héritages, qui nécessite la culture intensive. Ce régime est favorable à la production d'animaux gras, donnant en viande le maximum de rendement

» Il est contraire à l'élevage des grands troupeaux qui seuls peuvent fournir à bon compte la laine et le cuir. La viande est de nos jours et dans notre pays d'un bon rapport, d'abord parce que la division extrême des fortunes, engendrant la diffusion du bien-être, accroît incessamment la consommation de la viande; ensuite parce que la viande produite à bon marché dans les pays neufs, mais très éloignés, ne peut faire aux bestiaux d'Europe une concurrence dangereuse à cause des frais énormes du transport et des difficultés de la conservation.

» L'agriculteur français, avec son bon sens fin et avisé, s'est parfaitement rendu compte de cette situation, et c'est pour cela qu'il élève le bétail surtout en vue de la production de la viande. La laine et le cuir viennent par surcroît; ce sont, pour ainsi dire, des sous-produits, dont il convient assurément de tirer le meilleur parti possible, mais que l'on considère comme secondaires.

» C'est ce qui contribue à expliquer que les laines françaises sont de moins belle qualité et moins recherchées qu'autrefois.

» L'éleveur français néglige l'ancien type mérinos, aux fines attaches, à la toison aboudante, à la laine douce et soyeuse, pour produire des animaux de haute taille, charnus, de toison courte, qui fournit une laine sèche et cassante.

» On ne s'est pas contenté d'adopter des races de moutons s'éloignant du type classique de Rambouillet ; on a utilisé, pour engraisser les moutons et leur donner du poids, des produits tels que les tourteaux de betteraves, qui ont la propriété de durcir la fibre de la laine et de la rendre cassante. C'est ainsi que la laine française est maintenant inférieure à celle qu'on avait autrefois et ne peut pas être employée aux mêmes usages par l'industrie.

» Tandis que, par le cours naturel des choses, nos laines dégénéraient ainsi, les propriétaires de troupeaux en Australie, à la Plata, au Cap faisaient venir d'Europe à grands frais des béliers mérinos choisis; par une sélection intelligente ils formaient leurs troupeaux en vue de la production de la laine, comme nous formions nos bergeries en vue de la boucherie. Le résultat de cette marche divergente était inévitable, les laines étrangères sont devenues supérieures aux nôtres, et l'industrie moderne ne peut s'en passer dans aucun pays.

» Empêcher la France de se procurer ces laines aux mêmes conditions que l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Belgique, ce serait vouloir mettre notre industrie nationale dans une situation inférieure à celle de ses rivales, déjà si redoutables pour elle. Et l'agriculture française n'y gagnerait rien, puisqu'elle n'est pas en état de fournir le genre de laines que demandent nos fabriques. »

L'ARRESTATION DE PADLEWSKI

NOUVELLE A CONFIRMER

Dans la nuit de samedi à dimanche, une dépêche nous a informés que Padlewski aurait été arrêté à Olot (Catalogne).

Nous n'avons accepté que sous bénéfice d'inventaire cette information et nous avons agi sagement ; en effet, une dépêche du commissaire spécial de Perpignan, communiquée au préfet de police par le ministère de l'intérieur, dit que, renseignements pris, le personnage capturé ne serait pas Padlewski, mais bien un aliéné s'imaginant avoir tué le général de Seliverstoff.

Quoi qu'il en soit, voici, à titre de renseignements, les télégrammes que nous avons reçus dans la nuit :

Madrid, 11 janvier. — Les dernières éditions du soir des journaux publient des dépêches de Barcelone, au sujet de l'arrestation à Olot, près de la frontière de France, de l'individu qu'elles assurent être Padlewski.

La police était sur ses traces depuis quelques jours, pendant lesquels Padlewski aurait pris plusieurs déguisements.

En dernier lieu, il se faisait passer pour commis-voyageur.

Les journaux disent qu'aussitôt les formalités remplies et l'identité du prisonnier officiellement constatée, le meurtrier du général Séliverstoff sera remis par le préfet de Gérone aux autorités françaises à Cerbère.

Paris, 11 janvier. — Notre ambassadeur à Madrid a télégraphié à M. Ribot que l'identité de Padlewski n'est pas encore constatée.

La sûreté générale fera partir demain un inspecteur porteur de la photographie de Padlewski.

Le signalement détaillé, tel qu'il avait été établi par M. Guillot, a été télégraphié à notre ambassadeur pour être transmis au préfet de Gérône.

L'inspecteur de police de la gare frontière de Cerbère a été avisé télégraphiquement d'avoir à se rendre, par le premier train, à Olot pour constater l'identité de l'individu arrêté.

A la sûreté générale, on n'avait pas encore à minuit confirmation de la nouvelle.

Le ministre des affaires étrangères et le directeur de la sûreté générale ont fait prévenir ce soir, à 8 heures et demie, M. de Morenheim, ambassadeur de Russie.

Deux agents russes partiront demain avec l'inspecteur français.

NOUVELLES DU JOUR

Election d'un sénateur

Paris, 11 janvier. — M. Pierre Alype est élu sénateur de l'Inde française, contre M. Jacques Hébrard ; on ignore le nombre exact de voix.

Padlewski est-il arrêté ?

Paris, 11 janvier. — La Sûreté générale n'a pas encore reçu confirmation de l'arrestation de Padlewski.

La Seine gelée, à Paris

Paris, 11 janvier. — La Seine est gelée, à Paris.

BOURSE DE PARIS

du lundi 12 janvier

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
97 55	3 0/0	95 475	95 425	
101 925	4 1/2 0/0 1883	104 95	105	
94 75	Italien 5 0/0	94 65	94 70	
19 225	Turc 4 0/0	19 2625	19 225	
491	Egypte 6 0/0	491 25	491 3125	
75 13/16	Extérieure 4 0/0	75 7/8	75 3/4	
91 5/8	Hongrois 4 0/0	91 5/16	91 7/8	
57 3/8	Portugais 3 0/0	57 2/8	57 13/16	
99 5/16	Consolidés anglais	56 5/8	/	
98 1/16	Russe 1889	98 1/16	98 1/8	
98 1/16	Russe 1889	98 1/8	98 3/16	
.. ./.	Russe 1890	.. ./.	.. /	
	Sociétés de crédit			
432 50	Banque de France	4360 ..	4360 ..	
562 75	Banque d'Escompte	565 ..	565 ..	
557 50	Banque de Paris	552 50	551 25	
1291 25	Crédit Foncier	1295 .	1298 75	
422 75	Crédit Mobilier	427 50	430 ..	
537 50	Crédit Lyonnais	532 75	537 50	
623 ..	Banque Ottomane	625	626 .	
	Chemins de fer			
1865 ..	Nord	1865 ..	1865 ..	
1500 ..	Paris-Lyon-Méditer.	1500 ..	1500 ..	
..	Orléans			
547 50	Autrichiens	547 50	546 25	
208 75	Lombards	208 75	208 75	
346 25	Nord Espagne	348 75	348 75	
306 25	Saragosse	308 75	308 75	
	Valeurs diverses			
1460 ..	Gaz Parisien	1475 .	1462 50	
70 ..	Métaux	75 ..	63 75	
45 ..	Panama	43 75	43 75	
2422 50	Suez	2422 50	2427 50	
	Mines			
570 ..	Rio-Tinto	578 ..	574 ..	
154 ..	Tharsis	155 625	156 ..	
.. ..	Io Fieres	.. ..	.. ..	
.. ..	3 0/0 nouveau	93 95	93 90	

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 12 janvier 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 30 ./.	3 0/0	93 60 ./.
96 .. ./.	3 0/0 amortissable	95 15 ./.
104 95 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 10 ./.
.. .. ./.	3 0/0 nouveau	93 25 ./.

BOURSE DE LILLE

du lundi 12 janvier

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cour précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... ..	162 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	120 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... ..	507 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	416 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	415 ..
Lille 1887	... ..	397 50
Lille 1890 (libérée)	... ..	489 25
Lille 1890 (non libérée)	... ..	489 ..
Armentières 1886	... ..	486 25
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	45 50
Tourcoing 1878	... ..	490 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	113 50
Département du Nord	... ..	104 75
Banq. du Nord et du P.-de-C, Vecley, Decroix, Cie	... ..	1152 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)	... ..	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	... ..	275 ..
Caisse Platel et Cie	... ..	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	... ..	665 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	... ..	410 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	... ..	1125 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	530 ..
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	... ..	2250 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	... ..	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	... ..	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	... ..	560 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	... ..	140 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. as. Grassin) 500 fr.	... ..	150 ..
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	... ..	25 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	... ..	512 ..
Delgutte et Cie	... ..	525 ..
Sec. as. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t. p.	... ..	2065 ..
Blache-Saint-Vaast	... ..	2000 ..
Denain et Anzin	... ..	340 ..
Obligations Nord	... ..	320 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	... ..	220 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	... ..	516 ..
Chemins de fer économiques du Nord	530 ..	530 ..

CHARBONNAGES

	ACTIONS	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	16100 .	15905 ..
Anzin 100e de denier	...	5010 ..
Béthune 1851	105.	581 25
Béthune 1877	439 75	438 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	...	13800 ..
Bully-Grenay le 6e	3200	3200 ..
Carvin	1850	1850 ..
Courrières	41350	41000 ..
Campagnac	410	411 25
Crespin	205	305 ..
Douchy	...	4150 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.	...	225 ..
Dourges	...	2975 50
Escarpelle (Nord)	...	3500 ..
Epinac	...	850 ..
Ferfay (Société anonyme)	...	543 75
Lens	...	27000 ..
Liévin	...	2200 ..
Ostricourt	665	665 ..
Meurchin	5250	5260 ..
Marles 3 0/0 part d'ingénieur	...	16000 ..
Drocourt	...	2800 ..
Sincey-le-Rouvray	...	30 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	...	238 75
Vicoigne et Nœux	...	20000 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FILSPECIAL)

L'élection sénatoriale de l'Inde

Paris, 12 janvier. — Voici, d'après les derniers renseignements, le résultat de l'élection sénatoriale dans l'Inde :

MM. Godin, 46 voix, élu ; Hébrard, sénateur républicain sortant, 44. M. Godin est un ancien député républicain.

Padlewski

Madrid, 12 janvier. — L'individu arrêté est un jeune homme au visage pâle, aux yeux bleus, aux pommettes saillantes, au nez aquilin, à la moustache blonde, aux dents blanches. Il a une cicatrice à la tempe droite, une autre au cou ; ces cicatrices paraissent résulter des blessures faites par des balles.

Son habillement se compose d'une jaquette grise, d'un gilet noir, d'un pantalon foncé et d'un manteau espagnol qu'il a acheté ici. Il est coiffé d'un chapeau rond,

Il s'exprime assez bien en français et ne paraît nullement se repentir de son crime. Il montre, au contraire, un grand fanatisme politique.

Il résulte de différentes dépêches que l'individu arrêté à Olot est bien Padlewski. Il est arrivé dans cette ville il y a quelques jours et a loué une chambre à l'hôtel de l'Etoile.

Olot est une ville importante de la province de Gérone, chef-lieu du district judiciaire.

L'individu s'est présenté, comme on le sait déjà, sous un faux nom. On crut tout d'abord avoir affaire à un commis-voyageur français, Le capitaine des douaniers communiqua ses soupçons au préfet de Gérode, car il avait vu le portrait de Padlewski dans plusieurs journaux illustrés. Malgré que l'individu se fût déguisé, le capitaine crut reconnaître en lui l'assassin du général de Séliverstoff.

Le préfet ordonna une enquête et le capitaine alla trouver l'individu pour lui demander son passeport. L'individu répondit qu'il ne l'avait pas sur lui, mais que cette pièce se trouvait dans sa chambre.

— Allez la chercher, dit le capitaine.

L'individu rentra immédiatement à l'hôtel, suivi du capitaine, qui l'enferma brusquement dans la chambre.

La gendarmerie fut immédiatement prévenue.

Pendant ce temps, l'individu essaya de se sauver par la fenêtre, et, quand les gendarmes arrivèrent, le parquet de la chambre était complètement jonché de papiers déchirés.

Interrogé, l'homme répondit que c'était lui-même qui venait de déchirer ces papiers et qu'il avait avalé ceux qui pouvaient le compromettre. Il déclara alors se nommer Padlewski et être l'assassin du général de Séliverstoff.

— Je ne suis pas fou, ajouta-t-il, et ce que je dis est la vérité.

Une perquisition faite ensuite dans la chambre, par le capitaine des douaniers, fit découvrir un révolver et vingt-deux cartouches. On trouve également une lettre de change cachée dans le matelas.

L'individu fut immédiatement incarcéré à la prison de la ville et un juge d'instruction fut chargé d'une enquête. Devant ce magistrat, l'homme a renouvelé sa précédente déclaration, affirmant de nouveau qu'il était bien Padlewski et qu'il avait commis son crime dans un but politique ; il a ajouté qu'il ne se considérait pas comme un assassin.

Puis il a raconté qu'il avait quitté la France le 5 décembre 1890. Il a visité successivement Barcelone, Palencia, Alicante et Saragosse, l'état de sa santé a-t-il dit, exigeant